

Retraites :

Une réforme inutile et dangereuse

Une réforme inutile

Inutile car le besoin de financement 2018 représentait moins de 1% des recettes (2,9 MD€). De plus l'Etat n'hésite pas à puiser dans celles-ci pour financer ses décisions politiques, preuve que le financement des retraites n'est pas un vrai problème. Ainsi par exemple, la défiscalisation des heures supplémentaires entraînera une perte estimée à 1,2 MD€ pour 2019.

Une réforme dangereuse

Dangereuse car elle va réduire le niveau des pensions pour l'immense majorité des personnes tout en leur prélevant une cotisation plus élevée et en repoussant l'âge de leur départ.

C'est la fin progressive du régime par répartition au profit de systèmes par capitalisation complémentaires.

Par ailleurs, l'Etat focalise sur les bénéficiaires de régimes spéciaux (3,4% de la population active) pour réduire les droits de l'ensemble des cotisants, et particulièrement des encadrants, au nom du principe d'égalité. Cela vise à fracturer davantage un corps social déjà fragilisé.

Une application servile des préconisations européennes

La réforme des retraites du gouvernement n'est que la mise en œuvre servile des préconisations européennes décrites notamment dans le livre blanc « *une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables* » de 2012.

Les objectifs sont clairs :

- supprimer les régimes particuliers ;
- réduire le niveau des pensions et encourager les régimes complémentaires privés ;
- inciter les salariés à partir plus tard.

Ainsi l'Europe, sous l'influence de la Banque mondiale, préconise la mise en place d'un système basé sur 3 piliers :

- un régime de base unique ;
- des dispositifs complémentaires obligatoires par capitalisation ;
- des dispositifs d'épargne individuelle facultatifs.

Autrement dit, l'Europe préconise la fin des régimes par répartition ou à tout le moins leur stricte limitation.

Quand on sait que les petits épargnants sont les perdants des systèmes par capitalisation et que l'exigence de rentabilité des fonds de pension pousse les entreprises à réduire leurs masses salariales ou à délocaliser, il y a de quoi s'inquiéter.

Un gouvernement qui ment par omission

Le régime universel par points de M. Delevoye, véritable réforme sociétale aux multiples incidences, correspond au 1^{er} pilier des préconisations européennes.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} piliers, l'ordonnance portant réforme de l'épargne retraite, en application de la loi PACTE du 22 mai 2019, prépare le terrain. Elle a pour objectif de développer l'épargne retraite complémentaire par capitalisation. Les banquiers, assureurs et autres acteurs financiers se tiennent prêts.

Enfin, dans le cadre de sa politique de réduction du déficit budgétaire, l'Etat souhaite mettre la main sur les quelques 320 MD€ que représentent les cotisations annuelles de retraites et les quelques 140 MD€ de provisions des régimes excédentaires.

Le gouvernement balade les partenaires sociaux et manipule l'opinion publique au travers de communications et de grands débats masquant la réalité de ses objectifs.

Contrairement à ses discours démagogiques, le système universel ne sauve pas le régime par répartition mais l'affaiblit notablement et ouvre grand la porte aux systèmes par capitalisation.

Une fois de plus, l'encadrement est pénalisé notamment par son entrée tardive sur le marché du travail, le plafonnement de l'assiette de cotisation et la non reconnaissance des carrières ascendantes.

La CFE-CGC Groupe RATP réaffirme ses revendications

- Pour les statutaires et les contractuels présents dans l'entreprise, la parole donnée et les engagements pris (contrat social) doivent être respectés par :
 - Le maintien des âges de départ
 - Le maintien des taux de remplacement (niveau des pensions)
- La gouvernance du ou des systèmes doit rester exclusivement paritaire.
- Faire cotiser les robots et l'intelligence artificielle, véritables concurrents à l'emploi des salariés.
- Réaffecter au financement des retraites le produit de la Française des jeux.
- Toute mesure politique entraînant une dérogation à cotisation doit être compensée à l'euro près par l'Etat.
- Ouvrir de véritables négociations avec les partenaires sociaux sur le choix de société (partage de la valeur ajoutée, place du travail dans la vie, bénévolat...) avant toute réforme sociétale.

Pour la CFE-CGC Groupe RATP « il ne doit pas y avoir de perdant dans le nouveau système et toute harmonisation doit se faire par le haut ».

Face à l'obstination d'un gouvernement qui campe sur ses positions et reste sourd à toute évolution de son projet cible, la CFE-CGC Groupe RATP a déposé un préavis de grève illimitée à compter du 5 décembre 2019 pour faire entendre la voix des femmes et des hommes de l'encadrement.

* * *

